LE VOTE RÉGIONALISTE (1848–2002)

ENTRE RÉSISTANCE PÉRIPHÉRIQUE ET PLAFOND DE VERRE NATIONAL

Introduction

L'institutionnalisation des premières structures régionales par le décret Pflimlin du 30 juin 1955 invite d'emblée l'historien comme le politiste à s'interroger sur la genèse et la portée du vote régionaliste en France. S'il est tentant de lier l'émergence de cette forme de suffrage à cette date technocratique fondatrice, une telle perspective occulte l'épaisseur historique de la contestation territoriale. En effet, le régionalisme politique s'inscrit en rupture frontale avec le modèle jacobin et unitaire issu de la Révolution de 1789 et consolidé au XIXe siècle. La suppression des anciennes provinces d'Ancien Régime au profit du maillage uniforme des départements visait précisément à dissoudre les solidarités locales ancestrales pour parachever l'uniformisation territoriale et consacrer l'indivisibilité absolue de la République.

Dès lors, le vote régionaliste apparaît historiquement comme une réaction culturelle, sociale et politique contre l'hégémonie du centre parisien et la centralisation étatique. Il cherche à réinstaurer un espace de souveraineté locale et à redonner aux populations périphériques la capacité de peser directement sur leur destin institutionnel et identitaire. C'est dans cette tension dialectique permanente entre l'exigence d'unité nationale manifestée par l'État et l'affirmation des identités territoriales que se noue notre problématique :

> **Problématique : Pourquoi le vote régionaliste apparaît et persiste lors de la période 1848-2002 dans un système politique historiquement en recherche d'unité nationale ?**

I. Les différentes expressions du vote régionaliste et ses métamorphoses idéologiques

Le syntagme de « vote régionaliste » recouvre des réalités politiques singulièrement hétérogènes dont il convient de cartographier la complexité et les fractures idéologiques. Loin de former un bloc monolithique, les mouvements de la périphérie se structurent autour de degrés d'opposition très variés face au modèle jacobin centralisateur.

1. La typologie des mouvements : du réformisme institutionnel à la rupture souverainiste

Le régionalisme modéré (ou courant « soft ») : Incarné par des structures pionnières telles que l'UDB (Union Démocratique Bretonne) ou des mouvements tels que *Democratie Corsa*, ce courant privilégie une démarche réformiste, décentralisatrice, culturelle et linguistique sans contester formellement l'appartenance à la République française. Son action vise prioritairement l'obtention de compétences administratives élargies, le soutien aux langues régionales et la redistribution des ressources économiques en faveur de la région.

L'autonomisme : Il franchit un cap programmatique décisif en revendiquant un statut institutionnel particulier, la reconnaissance d'un peuple ou d'une communauté territoriale spécifique, des prérogatives législatives propres ainsi qu'une autonomie de gestion politique au sein même de l'État. Il conteste l'uniformité du droit national au nom de la spécificité locale (comme en Alsace ou au Pays basque).

L'indépendantisme (ou courant « hard ») : Il rompt définitivement avec le pacte constitutionnel et républicain pour viser l'émancipation souveraine absolue. L'objectif n'est plus d'aménager la

tutelle de l'État central, mais de fonder un État souverain distinct disposant de tous les attributs régaliens (justice, police, diplomatie), à l'instar des actions menées par le FLNC (Front de Libération Nationale de la Corse) ou de l'ex-Front de Libération Nationale de la Corse à la ligne radicale.

2. La césure historique et le discrédit des années 1930–1940

L'histoire de ces mouvements connaît une rupture majeure et profondément traumatique sous la IIIe République finissante et le régime de Vichy (1940-1944). Une frange significative des militants autonomistes (notamment au sein du mouvement breton Parti National Breton ou en Alsace-Moselle) se compromet dans des dérives collaborationnistes, séduite par les promesses du statut d'Europe des ethnies promu par le national-socialisme ou par la doctrine pétainiste de la « Révolution nationale » et son culte du retour à la terre et aux petites patries. Cette compromission jette un opprobre durable sur la cause régionaliste à la Libération. Après 1945, l'imaginaire républicain assimile quasi systématiquement le régionalisme à une menace antipatriotique, réactionnaire et factieuse, condamnant ces mouvements au silence et à la marginalité électorale pendant plus de deux décennies.

3. Le renouveau contestataire et la gauche territoriale des années 1960

Malgré ce profond discrédit post-guerre, les années 1960 et 1970 marquent un regain spectaculaire et une refondation idéologique de la cause régionale. Porté par les dynamiques de la Nouvelle Gauche, l'émergence de l'écologie politique, le marxisme libertaire et l'influence des luttes anticolonialistes à l'échelle mondiale, le régionalisme se détache de ses anciennes racines conservatrices ou traditionalistes. Il adopte une rhétorique d'émancipation sociale et de dénonciation du « colonialisme intérieur » exercé par la métropole parisienne sur les périphéries (Bretagne, Occitanie, Corse, Outre-mer). La création du journal et mouvement basque *Enbata* en 1963 symbolise cette mutation : la défense de la langue et du territoire s'articule désormais aux combats pour le progrès social, la démocratie participative et le refus du productivisme étatique.

II. Les stratégies de propagande, la dynamique électorale et les modes d'action

L'institutionnalisation d'une contestation électorale durable en marge des partis nationaux d'appareil suppose la mise en place d'un militantisme de terrain multiforme et l'utilisation de canaux de diffusion alternatifs.L'agitation militante et la contre-culture médiatique : Face au quasi-monopole des grands médias parisiens et au mépris des élites centrales, les mouvements régionalistes développent une presse clandestine ou militante très active (journaux régionaux, brochures d'opinion comme *Enbata*). Ils recourent à des actions symboliques fortes : affichage sauvage, comités de soutien d'échelon local, festivals culturels, cours de langues régionales et manifestations citoyennes. Ces vecteurs permettent de forger une « double appartenance » chez les citoyens (l'attachement viscéral à la petite patrie locale couplé à une conscience politique contestataire).

Le rôle des notables, des réseaux locaux et des députés-relais : L'enracinement du vote régionaliste ne s'effectue pas uniquement dans la marginalité : il parvient parfois à s'incarner à travers des figures d'élus locaux ou nationaux capables de servir de passerelles institutionnelles. En Alsace-Moselle, des personnalités à forte assise populaire comme Joseph Rossé, signataire du *Manifeste du Heimatbund* (« Manifeste de l'Haut-Land ») et député de 1932 à 1942, s'efforcent d'utiliser le cadre parlementaire pour défendre le statut concordataire, le droit local et l'enseignement de la langue régionale. En Bretagne, des hommes politiques d'envergure comme

René Pleven incarnent un régionalisme d'action économique à travers le CELIB (Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons), négociant directement avec Paris le développement industriel et agricole de leur région.

L'impasse tragique de la clandestinité et de la violence politique : Face à la rigidité doctrinaire de l'État jacobin qui refuse d'octroyer des compétences institutionnelles réelles, une frange des militants théorise l'échec des urnes et choisit la voie de la lutte armée. Ce basculement dans la clandestinité se traduit par une campagne d'attentats, de plastitages de bâtiments publics et d'affrontements violents avec les forces de l'ordre. Cette escalade culmine dramatiquement en Corse avec le drame des réquisitions d'Aléria en 1975, puis par l'assassinat à Ajaccio du préfet Claude Érignac en 1998. Ces événements mettent en lumière le blocage du dialogue démocratique et révèlent l'impasse stratégique d'une violence armée qui finit par isoler les militants de la grande majorité de la population locale.

III. Le poids électoral aux différentes échelles et la réalité du « plafond de verre »

L'évaluation des résultats électoraux sur la longue durée (1848–2002) met en évidence une disjonction profonde et structurelle entre la dynamique électorale locale et la paralysie électorale nationale.

1. La vitalité et la résilience des scrutins locaux et régionaux

À l'échelon des territoires concernés, le vote régionaliste bénéficie d'un ancrage électoral résilient et parfois déterminant. Lors des élections régionales de 1998, si le vote régionaliste à l'échelle nationale globale ne représente qu'une moyenne modeste oscillant entre 0 et 6 % des suffrages exprimés, il enregistre des scores extrêmement puissants dans ses bastions historiques : des pics entre 25 et 30 % des voix en Bretagne, des scores très solides au Pays basque, en Corse, ainsi qu'en Martinique où les formations indépendantistes et autonomistes pèsent d'un poids politique majeur (obtenant entre 10 et 25 % des suffrages et accédant parfois à la gestion des assemblées locales). À cette échelle infra-nationale, les partis régionalistes obligent les formations politiques nationales (PS, RPR, UDF) à nouer des alliances stratégiques et à intégrer leurs revendications patrimoniales et économiques dans leurs programmes.

2. Le mur de l'élection présidentielle et l'assèchement national du vote

À l'échelle nationale, en revanche, le vote régionaliste se heurte à un plafond de verre absolu, particulièrement visible lors de l'élection reine de la Ve République : la présidentielle de 2002. Les formations régionalistes ne parviennent quasiment jamais à présenter un candidat autonome. Ce blocage s'explique notamment par le filtre institutionnel des 500 parrainages d'élus répartis sur au moins 30 départements, une exigence délibérément conçue par le pouvoir gaulliste pour écarter les candidatures trop strictement catégorielles ou géographiquement restreintes. De surcroît, lors du scrutin présidentiel, les électeurs des régions opèrent un vote d'arbitrage national : ils abandonnent temporairement leurs convictions régionalistes pour se replier sur le clivage traditionnel droite/gauche, estimant que seuls les grands partis de gouvernement détiennent la légitimité et le pouvoir d'État.

3. Les raisons structurelles et philosophiques de la marginalisation

Cette impuissance du régionalisme politique à s'imposer sur la scène nationale procède de deux facteurs systémiques majeurs :

L'atomisation et la concurrence des particularismes : Faute de convergence stratégique durable, les partis régionalistes souffrent de leur propre logique territoriale (*Parti Breton, Parti Alsacien, Parti Corse, mouvements basques ou savoyards*). Chaque mouvement se focalise sur la défense prioritaire de son propre patrimoine linguistique et institutionnel, empêchant la constitution d'une coalition à l'échelle de la nation capable de franchir le seuil de représentativité.

L'incompatibilité avec le dogme républicain de l'égalitarisme formel : La tradition juridique française, forgée par le centralisme royal puis magnifiée par le jacobinisme républicain, repose sur l'indivisibilité de la République et l'égalité stricte de tous les citoyens devant la loi. De ce fait, toute tentative d'octroyer un statut dérogatoire, une fiscalité adaptée ou une reconnaissance linguistique officielle à une région spécifique est immédiatement perçue par le Conseil constitutionnel et la classe politique parisienne comme une rupture d'égalité et un risque de dislocation de la communauté nationale.

Conclusion

Instauré lors des premières expériences démocratiques de 1848 et réactivé tout au long de la période contemporaine jusqu'en 2002, le vote régionaliste constitue l'expression persistante et irréductible d'une résistance face aux dérives du centralisme jacobin et de l'uniformisation administrative. En dépit d'une histoire traversée par des dérives traumatiques (les compromissions d'une frange d'autonomistes dans les années 1930-1940) et par des impasses violentes (la clandestinité armée des années 1970-1990), ces mouvements ont su progressivement moderniser leurs discours pour s'imposer comme des acteurs incontournables de la vie politique locale et régionale.

Cependant, le régionalisme politique demeure structurellement cantonné dans les périphéries : incapable de briser le plafond de verre des grands scrutins nationaux et de l'élection présidentielle, il peine à subvertir la logique centripète des institutions de la Ve République.

Dès lors, en guise d'ouverture prospective, on peut se demander si l'avènement des réseaux sociaux comme nouveaux vecteurs de communication s'affranchissant des médias nationaux traditionnels a enfin permis au vote régionaliste de dépasser son plafond de verre et de faire entendre la voix des périphéries en France comme jamais auparavant.

Bibliographie de référence

1. Jean-Marie Izquierdo, ***Régions et régionalisme en France***, L'Harmattan, 2001.
2. Christian Gras et Georges Livet, ***Régions et régionalisme en France du XVIIIe siècle à nos jours***, PUF, 1977.
3. Erwan Chartier, Ronan Divard, Marc Careil, *La France éclatée :* ***Enquête sur les mouvements régionalistes, autonomistes et indépendants en France***, Coop Breizh, 2004.